

## IDI

Parités retenues pour les opérations de fusion absorption  
de Euridi et Marco Polo Investissements  
Evolution de l'ANR

### Projet de fusion

La fusion absorption d'Euridi et de Marco Polo Investissements sera proposée à la ratification par les actionnaires lors de l'Assemblée générale qui sera convoquée le 19 juillet 2006. Les parités retenues sont de : 74 actions IDI pour 59 actions Euridi et 13 actions IDI pour 32 actions Marco Polo Investissements.

Compte tenu des rompus, le nombre d'actions IDI qui seraient créées à cette occasion s'élève à 920 114, ce qui porterait le nombre total d'actions IDI à 6 111 475 et le flottant à 21 % du capital représentant près de 50 M€ aux cours actuels.

### Comptes

La valeur de l'action IDI retenue pour le calcul des parités se base sur l'actif net réévalué. Ce dernier est passé de 174,7 M€ fin 2004 à 203,67 M€ fin 2005, soit une progression de 29 M€ provenant du résultat net consolidé part du groupe 2005 (16,2 M€), de la réévaluation de la valeur de participations (17,5 M€), et déduction faite des dividendes versés par l'IDI en 2005 (4,7 M€).

L'évolution des deux principales filiales du groupe a été la suivante :

EURIDI en K€	<i>Exercice 2004</i>	<i>Exercice 2005</i>
Résultat net	2	23 531
Situation nette	26 478	47 028

Pour EURIDI, en 2005, le résultat d'exploitation (frais de gestion nets) est négatif de 1 255 K€. Le résultat financier est positif de 919 K€. Le résultat exceptionnel est positif de 23 867 K€ (du fait de 28,6 M€ de plus values de cessions et de 4,7 M€ de dotation de provisions). La progression de la situation nette provient du résultat net de l'exercice (23 531 K€), déduction faite de la distribution au titre de l'exercice 2004 (2 981 K€).

IPBM en K€	<i>Exercice 2004</i>	<i>Exercice 2005</i>
Résultat net	403	6 658
Situation nette	28 933	35 389

Pour IPBM, en 2005, le résultat d'exploitation (frais de gestion nets) est négatif de 783 K€. Le résultat financier est positif de 4 843 K€, du fait notamment de reprise de provisions sur titres (4 581 K€). Le résultat exceptionnel positif de 4 061 K€ est lié essentiellement à l'extinction des risques au titre des Fonds de Garantie. Compte tenu de 1 463 K€ d'impôts, le résultat net est positif de 6 658 K€. La progression de la situation nette provient du résultat net de l'exercice, déduction faite de la distribution au titre de l'exercice 2004 (202 K€).

### Evaluation des parts de l'associé commandité

Le projet de fusion a conduit la Gérance de l'IDI à demander à un expert indépendant, Associés en Finance (représenté par MM. Jacquillat et Beaumont), de procéder à une nouvelle évaluation des parts de l'associé commandité, à la suite de celle faite en 2000. Cette nouvelle évaluation, qui figure dans le Document de Référence 2005 de l'IDI, a été conduite d'une part du point de vue de l'actionnaire commanditaire, via la dilution des résultats liés à l'existence d'un dividende précipitaire de l'associé commandité fixé par les statuts (et s'élevant à 1,18 M€ pour l'exercice 2005), et d'autre part du point de vue de l'associé commandité via la valeur financière de ses dividendes précipitaires futurs. Les deux approches indiquent une fourchette de valeur pour les parts de l'associé commandité de 17,3 M€ à 17,7 M€. Le bas de la fourchette a été retenu, soit 17,3 M€. Cette réévaluation a été effectuée à dispositions contractuelles constantes.

En 2000, la valeur des parts de l'associé commandité avait été évaluée par Associés en Finance à 60 millions de francs (9,15 M€), ce montant ayant été majoré ensuite de la hausse du dividende de l'associé commandité, pour obtenir le montant de 11 M€ qui figure dans le rapport annuel 2004 de l'IDI.

La progression de la valeur des parts de l'associé commandité enregistrée lors des évaluations faites à l'occasion de deux opérations majeures effectuées sur le capital de l'IDI provient d'importants changements intervenus entre les deux périodes ayant précédé les deux évaluations. Entre 1991 et 2000, l'IDI a procédé à deux OPRA qui ont restitué aux actionnaires commanditaires 50,7 M€ en 1996 et 30,4 M€ en 2000. L'absence de telles opérations par la suite a entraîné une revalorisation de la valeur des parts de l'associé commandité.

#### **Evolution de l'ANR**

Sur ces bases, fin 2005, l'actif net réévalué de 203,67 M€ se répartit ainsi : 17,3 M€ pour l'associé commandité et 186,37 M€ pour les actionnaires commanditaires (représentant 91,5% de l'ANR total), soit 35,90 € par action.

Fin 2004, l'actif net réévalué était évalué à 174,7 M€, dont 11 M€ pour l'associé commandité et 163,7 M€ pour les actionnaires commanditaires (représentant 93,7 % de l'ANR total), soit 31,53 € par action.

Compte tenu du dividende versé en en juin 2005 (0,70 € par action), l'ANR par action a progressé de 16,1 % en 2005. A méthode comparable (c'est-à-dire si l'évaluation des parts de l'associé commandité n'avait pas été actualisée), il aurait progressé de 19,9 %.

Le TRI de l'actionnaire commanditaire depuis l'introduction en bourse en 1991 (dividende inclus) atteint plus de 21 % l'an sur la base des cours à fin avril 2006.